

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX**  
**REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 juillet 2021**

**Date de la convocation :** 15 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux du mois de juillet, à vingt heures trente, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Bernard JUSTET, Maire, à la Mairie, salle du Conseil municipal.

**Présents :** JUSTET Bernard - BLACHE François - BREUGELMANS Pascal - VIALLE Jérôme - VIALLE Lionel - VIALLE Sabine

**Excusés :** BONNET Julien (procuration à Bernard JUSTET) - CHANAL Jessica (procuration à VIALLE Sabine) - ROUDIL Anne-Marie (procuration à VIALLE Sabine)

**Absent non excusé :** LEMEE Emmanuel

**Secrétaire de séance :** Jérôme VIALLE, conseiller municipal, assisté de Nicole Chareyre, adjoint administratif à la mairie.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le maire procède à l'ouverture de la séance. Il propose l'adoption du compte-rendu du Conseil municipal du 17 juin 2021, qui ne faisant part d'aucune remarque est adopté à l'unanimité.

**Communication des décisions du maire**

**Salle des fêtes du Gourjatoux :**

Un arrêté a été pris pour sa non utilisation jusqu'à la régularisation administrative qui sera validée par les services préfectoraux et le Sdis.

A ce sujet, Mr Chastain Architecte et le technicien du cabinet de contrôle Véritas sont venus le 12 juillet pour évaluer la salle des fêtes. Nous devons ajouter deux alarmes incendie une par porte et une prise asservie pour la sono.

Une convention avec Véritas et la commune a été signée le 20 juillet 2021 pour un montant de 1680<sup>e</sup> TTC. Les missions portent :

- Mission L relative à la solidité des ouvrages et équipements indissociables
- Mission LE relative à la solidité des existants,
- Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH
- Mission HAND relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées.

Mr Chastain recevra les conclusions du cabinet Véritas et constituera alors de dossier global pour permettre à la commission de sécurité du 21 septembre prochain de se prononcer

**Astreinte sur portable station de traitement eau potable et alerte réservoir, entretien station de traitement.**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, les astreintes, la chloration des stations de la Combe et Sarret sont assurées par la Sté Elbe par convention avec la CAPCA, l'entretien hebdomadaire des captages par MBTP, par convention.

Le compteur principal de production est en télégestion.

La commune relève :

- les compteurs de production situés au Roux et la Neuve tous les deux mois.
- les compteurs individuels des usagers en octobre de chaque année.

**Protocole relatif au partenariat entre le Parquet et la commune**

L'objet de ce protocole est le développement et l'approfondissement des relations partenariales entre le parquet de Privas et les maires du ressort dans le cadre du renforcement de la justice de proximité conformément à la politique pénale définie par le gouvernement et exposée par Monsieur Eric Dupond-Moretti, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, notamment dans sa circulaire JUST2034764C du 15 décembre 2020.

REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Au-delà des relations qui se sont tissées entre le parquet de Privas et les élus locaux à la faveur des conseils locaux – ou intercommunaux – de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD/CISP), il apparaît en effet essentiel d'apporter une réponse pénale plus adaptée à la réalité des territoires et mieux connue de tous. Ceci étant exposé, le présent protocole vise à faciliter, par la formalisation d'un partenariat entre le parquet de Privas et le Maire, la pratique :

- du rappel à l'ordre (I)
- de la transaction municipale et du classement sous condition de réparation en nature (II)
- de l'échange d'information (III)

J'ai signé ce document début juillet et transmis à Madame la Procureure le 9 juillet .

**Archives municipales**

Mme Meut des archives départementales a pris en charge nos archives modernes pour être traitées et gardées aux archives départementales de Privas, Nos archives contemporaines ont été traitées par la Sté Progesco et rejoindront après travaux la salle d'archive qui sera créée.

Nos archives à détruire vont être acheminées prochainement à la sté Plancher Environnement à Lavilledieu 07170.

Une attestation de destruction nous sera remis et nous transmettrons une copie à Mme Meut des Archives Départementales de Privas.

Nous aurons ainsi terminé ce travail de remise à niveau de nos archives.

**Fibre**

Rv le 30 juin 2021 avec Mme Zammit-Helmer, président de ADN au sujet de la fibre sur notre commune, fibre qui était annoncée pour 2025 si pas de retard dans l'étude et les travaux.

Il ressort de nos échanges qui ont pris naissance par la presse avant les élections départementales, que la ligne de Marcols qui partira du terminal de St Pierre Ville pourrait être tirée dans 6 mois.

Le cout de 400 000° se répartira ainsi : 50% ADN, 100 000° la Région, 96000° à se répartir conseil départemental et la CAPCA, 2000° l'EHPAD et 2000° l'????.

M'a été remis le plan de la ligne qui permet de dire que l'étude chemine.

Je serai attentif sur le respect des délais.

**Géomètres**

Géodiag a été mandaté pour un document d'arpentage de l'accès au camping pour un montant de 920°.

Mme Casagrande a mandaté Géodiag avec paiement différé à fin septembre pour un DA du terrain communal qui a reçu l'extension de sa maison suite à attestation du Maire du 5 juillet 2019.

Faure Rémy pour un DA au Gauchère ( famille Nury ) pour un montant de 531,60° TTC et un DA à Mauras en rapport avec l'ancienne voirie communale pour un montant de 1309,20° TTC

**Parking**

Une étude a été demandé à la DDE sur une proposition d'aménagement de la place Marie Giraud et de Tacou ou nous devons mettre un stop.

Etude aussi pour le parking de Tacou

L'intérêt de passer par la DDE est que nous avons des propositions qui intègrent la réglementation et prend en compte aussi selon les aménagements, le passage de gros véhicules tels les grumiers sur la départementale.

**ASA Forestière des Ribiers**

L'ASA a la piste forestière de bloquée pour tous passages et donc exploitation.

En accord avec Mme Molines, une réunion a eu lieu chez elle le 8 juillet dernier pour trouver une solution.

Au regard de ses problèmes de santé, la solution d'une création de piste au-dessus de chez elle, à plus de 200 mètres, avec des aires de débardages éloignées elles aussi de son habitation, et une organisation simple de déconnexion de portables et autres appareils de ce type, cette dame est ok aussi pour participer au financement dont la partie restant à charge de l'ASA après l'aide de la Région.

Un protocole notarié est souhaité par Mme Molines, nous avons suggéré que Melle Sabine Vialle Notaire la rencontre pour la conseiller dans cette démarche.

REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ASA qui fédère un ensemble de propriétaires forestiers sur les communes de Albon et Marcols les Eaux, ont leur siège à la mairie d'Albon et par convention, utilisait en Mairie le logiciel Hélios qui était géré par la secrétaire sur son temps personnel. Une indemnité de 200€ était versée à la Mairie par l'ASA.

Pour des raisons personnelles, la secrétaire a souhaité arrêter cette mission bénévole. L'ASA souhaitait venir en Maire à Marcols. J'ai reçu les responsables en présence des secrétaires, Albon et Marcols le 15 juin pour leur faire part de mon opposition à cela. En effet, le personnel et le matériel qui a des données strictement confidentielles ne doivent pas interférer avec une association.

Par expérience, on sait que cela impacte le temps de travail de l'agent, même s'il gère les saisies sur son temps personnel.

Un fonctionnaire territorial à temps partiel peut compléter son temps de travail en exerçant une autre activité déclarée mais en dehors de son lieu d'exercice et peut avoir une activité bénévole en dehors de son lieu de travail.

J'ai informé le Président que l'association pouvait acheter le logiciel Hélios 800€ environ et un ordinateur et qu'il pouvait être subventionné dans le cadre de leur projet.

En conclusion, l'ASA va mutualiser avec une ASA de l'Isère qui dispose d'une personne pour la gestion de Hélios.

**Concernant le siège, une association loi 1901 a le libre choix :**

Toute association choisit librement son siège social. Il s'agit d'une démarche importante puisque l'adresse du siège social permet de déterminer la juridiction territorialement compétente, mais également la nationalité de l'association.

Ainsi, tous les documents administratifs, y compris le courrier officiel, sont envoyés à l'adresse du siège social de l'association.

Lors de la création d'une association, il est possible de domicilier son siège social :

A son domicile personnel ;

Au domicile d'un autre membre de l'association

Dans un local lui appartenant (exemple l'écomusée de la Neuve)

Dans un local loué par l'association

Dans un local mis à disposition par une collectivité publique ;

Dans une mairie non pour une mairie comme la nôtre car nous avons à l'étage, ordinateur, bibliothèque non fermée et par ailleurs ça se fait pratiquement plus pour des raisons de sécurité.

La salle des associations oui.

On pourrait mettre une boîte aux lettres dédiée aux associations pour retirer leur courrier comme cela se fait dans bon nombre de communes et donner ainsi de la souplesse.

**Chaufferie :**

L'installation d'un désemboueur avec changement du liquide du circuit est en cours pour un montant de 6867€, entreprise Vialatte.

**Logement et multiservice**

Ballon d'eau chaude alimenté par la chaufferie est HS, changement pour un montant de 2187€ par la Sté Vialatte.

**Garage 1**

Goulotte de récupération pluviale démontage, remontage et fourniture 922€ par la Sté Vialatte

**D/2021-39 Campagne de stérilisation des chats errants**

En exercice : 10 ; présents : 06 ; représentés : 03 ; votants : 09 ; pour : 08; contre 1; abstentions : 0

Le maire fait part des deux propositions concernant la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants.

La Fondation 30 millions d'Amis propose une convention avec une participation a versée à l'avance par la commune pour une estimation de 5 chats pour 2021 soit une somme de 175 €. La Fondation prendra en charge le même montant. Cette opération doit être réalisée dans l'année en cours soit le 31 décembre 2021.

**REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

La Fondation Brigitte Bardot accepte de participer pour 10 chats (5 males et 5 femelles). La facturation sera faite au fur et à mesure par la Clinique vétérinaire du Moulinon à la Fondation pour les montants suivants : 80 € pour une chatte et de 50 € pour un chat. La différence sera facturée à la commune. Cette proposition est également valable jusqu'au 31 décembre 2021 et il est précisé que, compte tenu du nombre croissant des demandes d'aides que la Fondation reçoit, il lui est impossible d'assurer cette participation de façon constante.

Le maire propose de retenir la proposition de la Fondation Brigitte Bardot, la facturation sera ainsi réelle par rapport au nombre d'animaux capturés d'ici le 31 décembre 2021.

Il indique également qu'il convient d'avoir des élus référents pour cette campagne qui seront chargés de capturer les animaux et les descendre à la clinique vétérinaire du Moulinon, sachant que la Clinique ne peut pas en prendre plusieurs à la fois.

Il rappelle que la commune de St Pierreville peut mettre à disposition de la commune une cage de capture et qu'un particulier sur Marcols peut prêter des cages de transport.

Un arrêté municipal sera pris pour lancer cette campagne et des affiches seront apposées indiquant les dates extrêmes.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés par 8 voix pour et 1 contre ( Vialle Lionel ):

- Indique que la campagne de stérilisation des chats libres se fera avec l'aide de la Fondation Brigitte Bardot
- Nomme pour référents élus suivants : Pascal BREUGELMANS, Sabine VIALLE et Anne-Marie ROUDIL
- Charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires pour cette opération

**D/2021-40 Avenants pour des contrats de chaleur**

En exercice : 10 ; présents : 06 ; représentés : 03 ; votants : 09 ; pour : 09; contre : 0; abstentions : 0

Le maire indique qu'il convient d'établir des avenants aux contrats de chaleur avec deux abonnés : Mr et Mme Dumais Christophe et le SIVU de la Glueyre. Il rappelle les éléments suivants des contrats d'abonnements :

**Article 4 — Propriété et maintenance des installations**

*Les installations collectives de distribution de chaleur sont propriétés du Fournisseur d'Energie jusqu'aux vannes d'isolement du poste d'échange de chaleur (sous-station).*

*Cette partie représente les ouvrages de service (ou installations primaires) dont la conduite et la maintenance sont réalisées par le Fournisseur d'Energie.*

*Les installations secondaires situées en aval du poste d'échange de chaleur ne font pas partie des ouvrages de service. Elles sont établies, maintenues et exploitées à la charge de l'Abonné.*

*Le Fournisseur d'Energie ou son représentant aura libre accès aux installations primaires du poste d'échange de chaleur.*

**Il a été demandé à la société IDEX un descriptif détaillé afin de connaître quelles sont les pièces à la charge de la commune et celles à la charge des propriétaires des locaux desservis par le réseau de chaleur,**

**Les contrats sont modifiés comme suit :**

**« Il convient d'ajouter :**

**Chacun des propriétaires de ces trois locaux aura à sa charge l'entretien des pièces suivantes :**

**Mme et Mr Dumais : Deux abonnements**

Descriptif joint, réalisé par Mr Denia de la Sté IDEX

Encadré rouge de la Fiche jointe plus descriptif

Matériel hors mairie commun aux 4 circuits : vase d'expansion, collecteur montant, disconnecteur, vannes flexibles, soupape.

**SIVU de la Glueyre:**

**Ecole :** Descriptif joint, réalisé par Mr Denia de la Sté IDEX.

**REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Encadré rouge de la Fiche jointe plus descriptif

Matériel hors mairie commun aux 4 circuits : vase d'expansion, collecteur montant, disconnecteur, vannes flexibles, soupape.

**Cantine** : Descriptif joint, réalisé par Mr Denia de la Sté IDEX.

Encadré rouge de la Fiche jointe plus descriptif

Matériel hors mairie commun aux 4 circuits : vase d'expansion, collecteur montant, disconnecteur, vannes flexibles, soupape.

Cette salle étant la salle des associations hors temps de cantine, les frais seront partagés

50% commune, 50% SIVU

**Par ailleurs,**

**Le vase d'expansion qui dessert tous ces abonnés sera pris en charge à part égale par les trois :**

Mme et Mr Dumais 1/3

SIVU 1/3

Mairie :1/3

**La purge des radiateurs des locaux qui sont sur le réseau secondaire est à la charge de chacun.**

Si la démarche est groupée, le cout de la prestation sera réparti ainsi :

Mme et Mr Dumais 1/3

SIVU 1/3

Mairie :1/3

**Les autres articles sont inchangés »**

De ce fait, il convient d'établir des avenants en ce qui concerne les contrats d'abonnement de la maison Dumais et du SIVU de la Glueyre pour l'école. Concernant la salle des associations, une convention sera signée entre la mairie de Marcols les Eaux et le SIVU de la Glueyre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le maire à signer :

- L'avenant N° 2 au contrat d'abonnement pour la fourniture de chaleur avec Mr et Mme Dumais Christophe
- L'avenant N° 1 au contrat d'abonnement pour la fourniture de chaleur avec le SIVU de la Glueyre en ce qui concerne l'école.
- Une convention entre la mairie de Marcols les Eaux et le Sivu de la Glueyre en ce qui concerne la salle des associations

**Vente de la maison située quartier La Chaze**

Le maire fait part de la demande d'un particulier pour acquérir la maison de la Chaze cadastrée AB 438 et 441 et du lot N°2 de la parcelle AB 440.

Après discussion, le Conseil municipal décide de procéder à une publicité locale concernant la vente de cette maison. Une affiche sera faite indiquant la vente de cette maison et demandant aux personnes intéressées de faire une proposition d'acquisition à Mr le Maire avant le 30 août 2021. Le Conseil municipal examinera les demandes lors d'une prochaine séance.

**Informations données par Mr le Maire**

**Logements sociaux : Ardèche habitat/ Adis/ Logements communaux.**

Un seul logement est à ce jour disponible ( commission attribution 22 juillet) c'est un studio résidence le Monteil. Le travail relationnel mis en place à notre arrivée se montre payante.

**Mairie :**

REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 12 juillet Mr Chastaing Architecte et le technicien de Véritas ont visité la mairie pour instruire l'AT que nous devons déposer et qui doit prendre en compte l'agence postale et la bibliothèque existante car aucun dossier sécurité n'a été enregistré en préfecture en 2014.

Nous devons comme je l'avais évoqué à un précédent conseil municipal, créer une zone sécurisée résistant à une attente de deux heures en cas d'incendie pour une personne à mobilité réduite. Elle a bien été identifiée et prise en compte dans l'étude.

Le dossier sera présenté à la commission du 21 septembre prochain, ce n'est qu'après que nous pourrons lancer les consultations d'entreprises.

**Sur le volet ERP**, nous allons rencontrer d'autres soucis sur des lieux non identifiés à ce jour par les services SDIS/Préfecture et que nous allons gérer avec Mr Chastaing architecte pour sortir dans les meilleurs délais de cet héritage juridiquement complexe et je rencontrerai prochainement le Lieutenant d'une part et d'autre part la personne qui gère les AT si nécessaire.

**Logements du Presbytère.**

Geodiag bureau de contrôle est venu le 12 juillet pour faire un diagnostic amiante et autres avant travaux. Le studio est fait et il doit revenir avec Ardèche habitat pour les 3 autres appartements.

Ardèche Habitat va nous faire parvenir une fiche avec les diverses entreprises (plombiers, électriciens, menuisiers, peintre) pour valider et ensuite demander au SDE07 le montant de la subvention pour ce qui relève des menuiseries/volets/portes, pour la Région nous avons reçu toutes les notifications.

Nous scinderons peut-être le chantier en deux en fonction de l'électricien RGE et lancerons rapidement le volet menuiseries, nous aurons prochainement une réunion avec Mr Jallat Ardèche Habitat pour retenir les entreprises.

**DDE Mr Naudy responsable sud Privas**

L'entreprise avance très vite, le mur qui longe l'EHPAD est terminé sur la partie de la départementale, le mur de soutènement de la route à la hauteur du Cadet se termine. Quant au parapet du pont du Colombier il a été fait en mai dernier. Nous aurons ainsi réglé avec la DDE tous les points accidentogènes de la commune.

**Assainissement**

La première tranche de Bel Air se termine. Les parties bétonnées du chemin communal y compris de vant les maisons, sera entièrement refait.

Réalisation d'un petit mur de soutènement base du chemin de Bel Air pour contenir les glissement de terrain,, 3 marches seront intégrées sur la gauche avec un lissage en pointe sur la droite.

La seconde tranche démarrera le lundi 16 aout 2021.

**Mur/grille au-dessus Ecole**

L'entreprise Chambonnet termine et nous devons faire un béton à la jonction route et mur car il y a un retrait qui met le mur à nu et par fortes pluies peut le déstabiliser, Roger fera cela courant aout/septembre

**Signal 26**

a terminé le marquage au sol des places et signalisation.

**Signalétique PNR**

Sur la base du diagnostic réalisé, validé en CM du 17 juin dernier d'une part et d'autre part avec les acteurs concernés lors de la réunion du 287 juin 2021, 4 devis ont été demandés.

**Velux logement Multiservice**

Les 4 velux ont un abergement vieillissant dont avec fuite qui a endommagé le plafond. Un devis pour refaire les 4 est en cours pour enclencher les travaux.

**Camping**

Le mur de soutènement du chemin qui mène aux Escouleyres et au lac collinaire a commencé de céder à son début, une barrière signale cela et protège le secteur.

Le mobil home 4 rend l'âme, une fenêtre a été occultée car ne tient plus, le support bois interne étant HS. Leur âge et vétusté ne rend pas possible une réparation couteuse et un RV est pris avec le patron de l'Ardéchois pour voir ses produits remanufacturés qu'il rétrocede à l'automne.

## REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le camping se termine, il faut consolider la table et le panneau indiquant le lac collinaire pour les pompiers puis Mauras et Veyries sont terminés. Mauras sera terminé la semaine prochaine.

Roger sera alors sur de la maçonnerie et Sébastien sur le nettoyage/soufflage des fossés/avaloirs de la route de la Combe

Enfin, le cycle fauchage et curage des fossés est en cours, le chemin de Monteil, le terrain communal Bel air, le chemin de Tacou Veyries puis Mauras.

Viendra en aout le soufflage des fossés route de la combe.

### Questions diverses

- Le maire donne lecture du mail reçu de la **société ADIS** demandant s'il serait possible de mettre un conventionnement entre la mairie et leur société pour **l'entretien de l'espace vert** situé aux abords des HLM Gerland. Ce mode de fonctionnement a déjà été établi avec d'autres communes contre rémunération. Les membres du Conseil municipal font part de leur souhait que, vu la charge de travail des employés communaux, ce travail soit confié à une entreprise locale, qui serait rémunérée directement par la société ADIS. Le maire est chargé des démarches nécessaires.
- **Travaux de la mairie** : l'avis de la commission de sécurité concernant l'accessibilité aux personnes handicapées est favorable (réunion du 06 juillet). Concernant l'avis pour la sécurité incendie, le dossier sera examiné à la commission du SDIS de septembre. Si cet avis est favorable, la consultation de entreprises pourra être lancée.
- **Travaux du Presbytère** : la consultation des entreprises est en cours par Ardèche Habitat dans le cadre de la convention d'aide à la maîtrise d'ouvrage.
- **CAPCA** : le contrat de relance et de transition écologique ( CRTE ) a été adopté. Ce contrat a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du Territoire Privas Centre Ardèche-Val 'Eyrieux. Il réunit les 2 communautés autour d'un même projet de territoire. Des fiches actions ont été élaborées.
- **Ordures ménagères** : progression du tri concernant le recyclage de emballages. A partir d'octobre, les emballages ménagers pourront être déposés dans les containers jaunes sans distinction : emballages en métal, briques alimentaires et, fait nouveau, tous les emballages en plastique, sans exception. Concernant le projet de mise en place d'ilots, la commune en compterait 4 : Tacou, EHPAD, place Mairie Giraud et à côté du garage communal. Il conviendra de poser des affiches pour rappeler qu'une benne à cartons se trouve à l'EHPAD car souvent des cartons sont retrouvés dans, ou à coté, des containers à ordures ménagères.
- **Transfert du pluvial à la CAPCA** : en fonctionnement, le coût pour la commune sera d'environ 1600 € / an qui seront déduits de la compensation financière. Concernant l'investissement, la CAPCA paiera les travaux dans un premier temps et la commune lui remboursera ensuite sur plusieurs années.
- **SCOT** : une rencontre a été demandé à Mr Ravier , pour faire une première approche pour la commune.

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX**  
**REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Récapitulatif des délibérations prises en séance du 22 juillet 2021**

N° délibération	Objet de la délibération	Page
D/2021-39	Campagne de stérilisation des chats errants	3
D/2021-40	Avenants pour des contrats de chaleur	4

**Emargements des membres du conseil municipal du 22 juillet 2021**

Le maire, Bernard JUSTET
--------------------------

BLACHE François	ROUDIL Anne-Marie
BONNET Julien	VIALLE Jérôme
BREUGELMANS Pascal	VIALLE Lionel
CHANAL Jessica	VIALLE Sabine
LEMEE Emmanuel	